



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le mercredi 30 novembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

DELIBERATION

N° 132/2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Michel BRAUN.

OBJET :

Procédure de rachat par les
fonds Barnier de biens
sinistrés ou exposés

ABSENTS EXCUSÉS : Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Paul REY, Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Thierry GUIDO.

ABSENTS : Danielle GASTALDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry GUIDO

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les intempéries des 02 et 03 octobre derniers ont endommagé et détruit de nombreux biens sur la commune de Breil-sur-Roya. Une partie de ces biens peut être proposée aux services de l'État pour entrer dans une procédure de rachat par les fonds Barnier.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des fonds Barnier et pour ce faire, dresse une septième liste des biens suivante (liste non définitive et non exhaustive) correspondant au bien sinistré :

- E 566 – Albin CUCINELLI
Frederic CHIAIS
Louis COTTALORDA
Jean-Pierre CURTI

AR Prefecture

006-210600235-20221130-2022_198-DE
Reçu le 05/12/2022

Marcelle GUIDI
Didier ROSLIN-BOETTO
Jean-Maire ROSTAGNI

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la procédure de rachat par les fonds Barnier d'un bien sinistré.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition du bien listé ci-dessus dans le cadre de la procédure des fonds Barnier.

SOLLICITE les financements de l'État et notamment la subvention relative au fonds Barnier pour cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN